

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 14 décembre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/58**

**Objet : Décisions modificatives n° 2 et 3 du budget annexe « Wintzenh – Terrains Hinter den Gaerten » de la commune**

Vu la délibération n° 2011/43 relative à la création et au vote d'un budget annexe pour l'opération concernant la zone « Hinter Den Gaerten » ;

Vu la délibération n° 2011/42 relative à une modification budgétaire du budget principal transférant seulement 180 000 € de l'emprunt contracté par la commune au budget annexe ;

Considérant que les achats de terrains dans la zone « Hinter den Gaerten » nécessite l'emprunt dans son entier ; qu'il est donc nécessaire de faire une décision modificative ;

Le Maire propose la modification budgétaire n° 2 suivante :

Virement de crédits aux comptes de recettes suivants :

<b>Recettes – Crédits à ouvrir</b>	Article 1641 Emprunt en unités monétaires	+ 70 000 €
<b>Recettes – Crédit à réduire</b>	Chap 024 Produits des cessions	- 70 000 €

Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; l'article 1641 a donc un crédit de 250 000 € et le chapitre 024 de 30 000 €. La section d'investissement reste à l'équilibre de 280 000 €.

Considérant que la commune doit payer 1 100 € pour frais d'études au CAUE avec qui elle a signé une convention ;

Le Maire propose la modification budgétaire n° 3 suivante :

Virement de crédits aux comptes de dépenses suivants :

<b>Dépenses – Crédits à ouvrir</b>	Article 2031 Frais d'études	+ 1 100 €
<b>Dépenses – Crédits à réduire</b>	Article 2111 Terrains nus	- 1 100 €

Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; l'article 2031 a donc un crédit de 1 100 € et l'article 2111 de 278 900 €. La section d'investissement reste à l'équilibre de 280 000 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH